

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2023

Commission Communale pour l'accessibilité
Commission Intercommunale pour l'accessibilité



L'ACCESSIBILITÉ: NOTRE DEVOIR



Rendre la ville toujours plus accessible est une obligation. L'accessibilité participe pleinement de la qualité de vie que nous devons offrir à chacune et chacun d'entre nous. Elle nous concerne tous. Elle profite à tous.

Alors que nous inaugurons (promesse tenue) la passerelle de la gare rendant enfin celle-ci accessible, ce nouveau rapport propose un point d'étape toujours aussi précieux.

Des progrès très importants sont réalisés dans nos écoles. Et les budgets investis ces deux dernières années pour améliorer la voirie ont atteint des niveaux inédits.

Je veux saluer la vigilance et l'engagement de tous les instants de Patricia Wolfs et de nos services qui veillent et œuvrent à rendre notre ville toujours plus accueillante.

La politique d'accessibilité mise en œuvre est le fruit d'échanges réguliers et exigeants avec les associations concernées de notre territoire. Elles exercent leur mission avec dévouement. Qu'elles en soient ici remerciées pour leurs conseils si précieux sur l'ensemble des projets présentés.

Collectivités de proximité, la ville et l'agglomération exercent un rôle central qui impacte la vie quotidienne de tous les habitants. Mais chacun d'entre nous a aussi un rôle majeur pour rendre notre ville toujours plus accessible à toutes les mobilités. En respectant les stationnements réservés ou interdits. En respectant les passages protégés. En respectant l'accès aux trottoirs. Par civisme.

Continuons nos efforts pour rendre Pau et son agglomération toujours plus accueillantes.

Je vous dis ma reconnaissance et mon amitié,

François Bayrou
Maire de Pau

SOMMAIRE

DONNÉES GÉNÉRALES

- | | | |
|---|--------------------------------------|-----|
| 1 | LA COMMUNE DE PAU | p.4 |
| 2 | LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION | p.4 |
| 3 | LES COMMISSIONS POUR L'ACCESSIBILITÉ | p.5 |

UN TERRITOIRE ACCESSIBLE

- | | | |
|---|--------------------------|------|
| 1 | LE CADRE BÂTI | p.9 |
| 2 | LES ESPACES PUBLICS | p.16 |
| 3 | LES TRANSPORTS EN COMMUN | p.25 |

UN TERRITOIRE INCLUSIF

- | | | |
|---|----------------------|------|
| 1 | L'EMPLOI | p.29 |
| 2 | LES ACTIONS DIVERSES | p.32 |

DONNÉES GÉNÉRALES

– 1 LA COMMUNE DE PAU



MAIRE :
Monsieur François Bayrou



POPULATION :
77 066 habitants*



ADRESSE :
Place royale, 64 000 PAU

*Source INSEE RP 2021

– 2 LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



PRÉSIDENTENCE :

Monsieur François BAYROU, Président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.



COMMUNE MEMBRES :

Arbus, Aressy, Artigueloutan, Artiguelouve, Aubertin, Aussevielle, Beyrie-en-Béarn, Billère, Bizanos, Bosdarros, Bougarber, Denguin, Gan, Gelos, Idron, Jurançon, Laroin, Lée, Lescar, Lons, Mazères-Lezons, Meillon, Ousse, Pau, Poey-de-Lescar, Rontignon, Saint-Faust, Sendets, Siros, Uzein, Uzos.



POPULATION :

164 785 habitants*

*Source INSEE RP 2021



ADRESSE :

Place royale, 64 000 PAU



COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES :

Environnement, Développement durable, Urbanisme, Transport, Economie, Formation, Emploi, Culture, Sports de haut niveau, Développement du numérique, Culture régionale, Petite Enfance, Santé



RÉFÉRENTS ACCESSIBILITÉ :

Madame Patricia WOLFS, adjointe au Maire chargée de l'accessibilité ;
Madame Sylvia GONZALEZ, chargée de mission handicap.

– 3 LA COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITÉ

L'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » impose qu'une commission pour l'accessibilité soit créée dans :

- Les communes de plus de 5000 habitants ;
- Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents en matière de transports ou d'aménagements de l'espace regroupant plus de 5000 habitants.

La commission communale pour l'accessibilité de Pau a été créée par délibération du Conseil Municipal le 22 janvier 2007. Elle est présidée par le Maire ou l'élue en charge de l'accessibilité.

La commission intercommunale pour l'accessibilité a quant à elle été créée le 29 mars 2007 après approbation par le conseil communautaire. Une nouvelle commission a été mise en place par délibération du conseil communautaire du 30 mars 2017 après la création de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn-Pyrénées et l'intégration de 17 nouvelles communes.

– 3.1 Composition

Les commissions communales et intercommunales sont composées d'un collège d'élus, de membres associatifs représentant les personnes en situation de handicap ainsi que de représentants d'usagers.

Les collèges mis en place à la suite des élections municipales et communautaires de 2020 sont ainsi constitués :

<u>Membres élus pour la commune de Pau :</u>	<u>Membres élus pour la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées :</u>	<u>Associations membres des commissions communales et intercommunales :</u>
Patricia Wolfs, adjointe au Maire chargée de l'accessibilité	Patricia Wolfs (commune de Pau)	Association des Sourds Malentendants et Amis du Béarn (ASMAB)
Christelle Bonnemason-Carrère, adjointe chargée de la transition écologique et du soutien à l'innovation	Karine Rodriguez (commune de Lons)	Grandir Ensemble
Françoise Marteel, adjointe chargée de l'éducation	Michel Bille (commune de Mazères-Lezons)	ARIMOC du Béarn
Alexandre Perez, délégué aux travaux	Pascal Mora (commune de Gelos)	AFM Téléthon
Jean Lacoste, adjoint chargé de la culture et de la santé	Jean-Marc Pedebearn (commune de Sendets)	APF France Handicap
Marie Salesses, conseillère municipale	Didier Rivière (commune de Lée)	UNADEV
Tuncay Cilgi, conseiller municipal	Victor Dudret (commune de Rontignon)	Valentin Haüy
Julie Joanin, conseillère municipale		ADAPEI 64
		Réadaptation et Défense des Devenus Sourds
		Tandem Handicap Services
		Autisme Pau Béarn Pyrénées
		Pau Béarn Handisport
		FNATH - Accidentés de la Vie
		Confédération Syndicale des Familles du Béarn
		Défense des Usagers des Transports
		Force ouvrière

– 3.2 Les missions

Les commissions pour l'accessibilité sont des instances consultatives, ayant pour mission de :

- Dresser le constat sur l'état d'avancement de la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement dans sa globalité. Soit, la mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Être force de proposition pour améliorer l'accessibilité de l'existant ;
- Rédiger le rapport annuel d'activité.

Un règlement intérieur régit le fonctionnement des commissions (délibérations du conseil municipal du 29 mai 2017 et du conseil communautaire du 30 mars 2017). Elles se réunissent **3 fois par an** afin d'échanger régulièrement sur les problématiques liées au handicap.

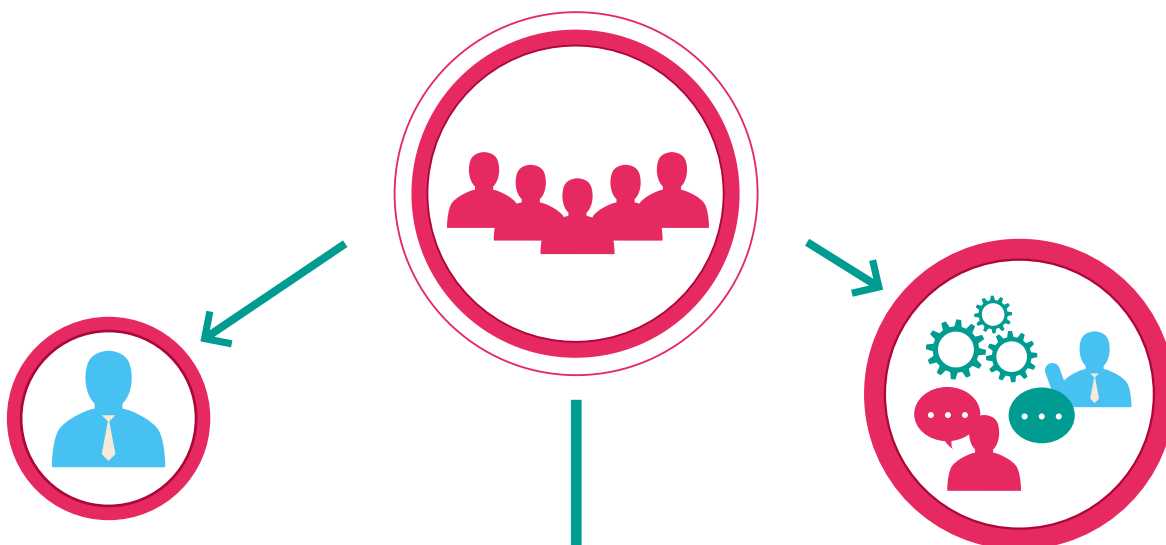
Parmi les dossiers présentés en 2023 par les services, on recense des projets d'aménagement tels que l'opération de requalification du boulevard Aragon, l'aménagement de la nouvelle agence IDELIS, place d'Espagne, les demandes de création de places de stationnement « PMR » ou encore le bilan de la mise en accessibilité du réseau de transports en commun.

Cependant le choix a été fait pour la commission communale et la commission intercommunale de ne pas limiter les interventions des services aux seuls projets d'aménagement. Il a été convenu d'élargir les sujets à toutes les politiques publiques gérées par la Ville de Pau et la Communauté d'Agglomération afin que les associations puissent appréhender l'évolution de l'inclusion des personnes handicapées dans la cité. Les commissions sont également ouvertes aux partenaires institutionnels ou associatifs dont les actions vont concerner directement ou indirectement les personnes handicapées.

C'est dans ce contexte que les services sont intervenus en commission afin de présenter aux associations membres le fonctionnement du dispositif de surveillance de la voie publique, les nouvelles modalités d'attribution des places dans les crèches relevant de la Communauté d'Agglomération. Les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ont été conviés à une réunion de la commission au cours de laquelle un bilan d'étape de la réalisation des Agendas d'Accessibilité Programmée a été présenté.

– 3.3 Les groupes de travail

Un groupe de travail
« **accessibilité** » a été créé en
2018.



Il est composé d'un **représentant de chaque type de handicap**. Il est, avec la commission communale et la commission intercommunale pour l'accessibilité l'un **des outils de la concertation avec les personnes handicapées**.

Le groupe de travail permet aux participants en situation de handicap de partager les enjeux de l'accessibilité sur le territoire avec les chargés de projet et d'opération de la collectivité et de mettre en perspective la réglementation appliquée pour

“ **faire utile, pratique et utilisable par tous** ”



Le groupe de travail accessibilité s'est réuni une fois par mois tout au long de l'année 2023. Divers projets lui ont été présentés, portant sur des thématiques variées. Les membres du groupe ont ainsi pu visiter l'Entreprise à But d'Emploi ECLOZ qui emploie plus de 30% de personnes titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé. Une visite sur site du boulevard d'Alsace-Lorraine a eu lieu en septembre 2023 afin de participer au

diagnostic de voirie préalable à la réflexion sur une requalification future de cette voie structurante. Le groupe de travail a également pu étudier l'aménagement des anciens locaux « LABAT » avenue Léon Blum, ou encore accompagner les équipes du Conservatoire et de la Direction Culture pour expérimenter les premiers spectacles dits inclusifs au théâtre Saint-Louis.

UN TERRITOIRE ACCESSIBLE

– 1 LE CADRE BATI



« L'accessibilité est un catalyseur des droits, de l'autonomie et de l'égalité. Elle assure la participation des personnes handicapées à la société »

Commission européenne
Stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030.

Le guidage des personnes déficientes visuelles entre dans le cadre des aménagements qui permettent l'accessibilité et donc leur autonomie.

Il doit être **pensé dès la conception des aménagements**. Il repose sur deux critères :

- **La détection tactile** : pour permettre à une personne non voyante de se repérer et se guider dans des espaces plus ou moins vastes, le concepteur doit suggérer un « fil d'Ariane » en utilisant des matériaux de textures dissemblables (surfaces lisses et surfaces rugueuses) qui pourront être différenciés par le toucher direct au pied ou indirect avec la canne de guidage,
- **La détection visuelle** : la différence de clarté et de couleur entre deux matériaux constituera un élément de guidage pour les personnes malvoyantes.

Les bandes d'aide à l'orientation ou bandes de guidage sont des dispositifs additionnels de guidage, posés au sol sur des cheminements extérieurs ou intérieurs.

Elles **fonctionnent comme un « fil d'Ariane »** et permettent de :

- **Maintenir un axe de déplacement,**
- **S'orienter dans de vastes espaces intérieurs ou extérieurs.**

Elles doivent répondre aux deux critères de détection tactile et visuelle. Initialement conçues pour garantir l'accessibilité des lieux aux personnes déficientes visuelles, **elles se révèlent être utiles à tous et en particulier pour les personnes éprouvant des difficultés d'orientation.**



Quelques exemples de bandes de guidage à Pau

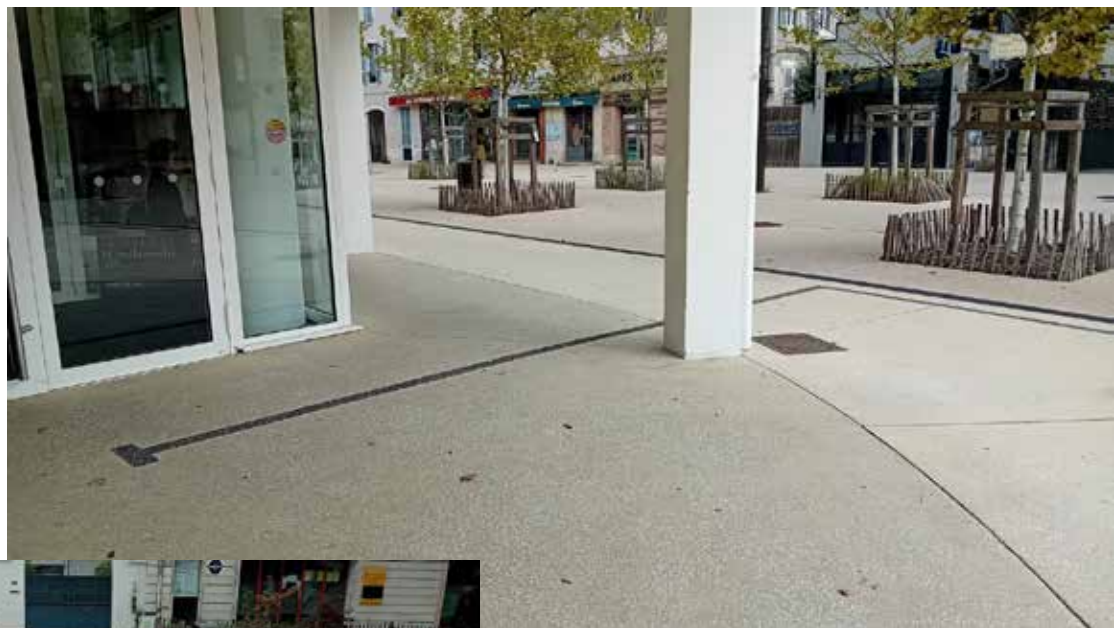
Les bandes de guidage sont posées sur des cheminements extérieurs et intérieurs.

Elles permettent d'orienter la personne dans de vastes espaces sans repère (parvis du Foirail et du Stade Nautique), de l'extérieur vers l'entrée d'un établissement (gare de Pau et Stade Nautique), à l'intérieur d'un établissement vers

une borne d'accueil ou différents services (Agence IDELIS et gare de Pau).

À Pau, les associations de personnes déficientes visuelles ont demandé la pose de bandes de guidage sur certains passages piétons pour les aider à conserver une trajectoire lors de la traversée.

**LA PLACE
DU FOIRAIL
LE FIL D'ARIANE
DE L'ENTREE DE
L'ETABLISSEMENT
JUSQU'à LA RUE
CARNOT**



**UNE TRAVERSÉE
PIÉTONNE ÉQUIPÉE
D'UNE BANDE
DE GUIDAGE**

STADE NAUTIQUE



PARVIS



DU PARVIS À L'ACCUEIL

GARE DE PAU



DU PARVIS AU HALL



HALL DES VOYAGEURS



**AGENCE IDELIS
VERS LA BORNE D'ACCUEIL**

LES RÉALISATIONS 2023

Les groupes scolaires

18 des 20 groupes scolaires palois sont inscrits à l'Agenda d'Accessibilité Programmée. **La moitié d'entre eux ont déjà fait l'objet de travaux de mise aux normes**, soit dans le cadre d'une opération simple de travaux d'accessibilité, soit dans le cadre d'une réhabilitation totale de l'établissement qui doit tenir compte des exigences d'accessibilité posées par la **loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées**.

La Ville poursuit son action pour qu'à terme tous les groupes scolaires puissent accueillir des enfants en situation de handicap et ce quel que soit le handicap. Il faut noter que cette accessibilité bénéficie à tous, enseignants comme élèves, qui au cours de leur vie professionnelle ou scolaire peuvent connaître une situation de handicap non permanente.

Au cours de l'année 2023, 3 nouvelles écoles ont connu des travaux qui se poursuivront, pour certaines, en 2024.

Groupe scolaire Trianon

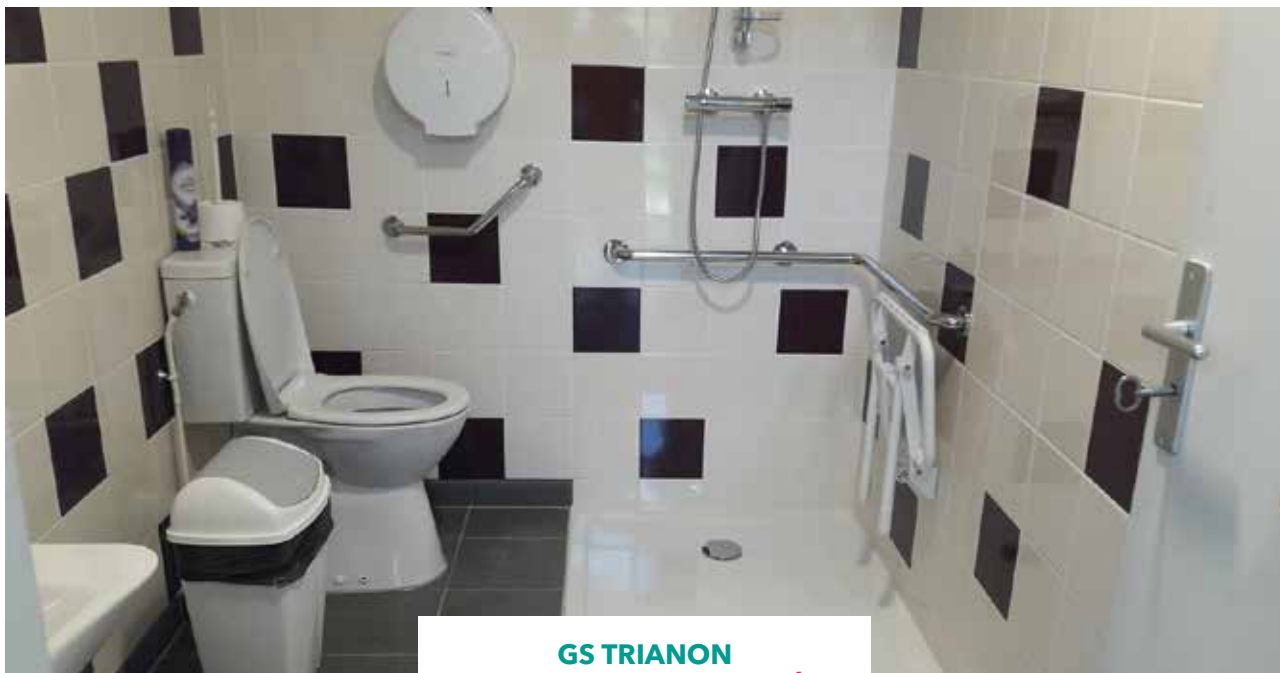
Trianon a fait l'objet d'une rénovation ambitieuse des locaux scolaires. Une problématique importante devait être traitée sur l'école élémentaire : le préau et ses sanitaires n'étaient pas de plain-pied, la quasi-totalité des salles de classes étaient situées à l'étage, accessibles uniquement par des escaliers.



GS TRIANON
LA RAMPE DU PRÉAU

Le projet a donc été organisé autour de ces questions **afin de rendre l'école accessible à tous**, tant pour les élèves que pour les enseignants :

- Création de **rampes d'accès au préau et dans le préau**,
- Aménagement d'un **sanitaire et d'une douche adaptés**,
- **Traitement des escaliers** (pose de mains courantes et de bandes d'éveil à la vigilance, contrastes),
- **Traitement des éclairages des circulations**,
- **Traitement des largeurs de passage des salles de classe**.



GS TRIANON
LES SANITAIRES ADAPTÉS



GS TRIANON
L'ASCENSEUR

En maternelle, il s'est agi d'aménager un cheminement accessible depuis l'entrée dans l'enceinte scolaire jusqu'à l'entrée dans les locaux.

Les travaux consacrés à l'accessibilité se sont élevés à près de 200 000 € TTC.

Groupe scolaire Marancy

Le groupe scolaire Marancy fait l'objet d'une requalification totale des locaux depuis 2023. Un budget de plus de 7 millions € TTC aura été alloué à cette opération.



GS MARANCY
LA CAGE D'ASCENSEUR
(Crédit photo :180 degrés ingénierie)

L'accessibilité est prise en compte. Parmi les interventions, notons plus particulièrement :

- **La création de rampes d'accès** sur les locaux de la maternelle,
- **L'installation d'un ascenseur,**
- **La création de passerelles** sur les locaux de l'élémentaire afin de circuler d'un bâtiment à un autre, grâce à un seul ascenseur,
- **La mise en conformité des sanitaires,**
- **Le re-cloisonnement des espaces** pour faciliter les déplacements des personnes en fauteuil roulant et à mobilité réduite,
- **La remise à niveau de tous les éclairages,** prenant en compte les besoins des personnes malvoyantes,
- **Le remplacement de toutes les portes extérieures** pour satisfaire aux exigences réglementaires sur les largeurs de passages.

Groupe scolaire Pierre et Marie Curie

Pour rappel, la maternelle du groupe scolaire Pierre et Marie Curie a fait l'objet de travaux d'accessibilité en 2022 pour un peu moins de 81 000€ TTC. À l'été 2023, ont débuté les travaux sur les locaux de l'école élémentaire. Ils se poursuivront et se termineront en 2024.



GS CURIE L'ACCÈS A L'ÉCOLE - LA RAMPE

- **Mise en conformité du hall d'accueil de l'école et installation d'un ascenseur** pour desservir le 1^{er} étage,
- **Mise en conformité de l'éclairage des circulations** du rez-de-chaussée et de l'étage,
- **Mise en conformité du parvis** devant l'entrée de l'école,
- **Mise en conformité d'un sanitaire à l'étage,**
- **Mise en conformité des escaliers** via l'ajout de mains courantes aux normes,
- **Remplacement des portes de recoupement des circulations** du rez-de-chaussée et de l'étage.

Une enveloppe de 206 135€ TTC aura été nécessaire pour mener à bien ces interventions, sur un budget total de près de 390 000 € TTC.

– 2 LES ESPACES PUBLICS



La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées assure l'aménagement et l'entretien de la voirie sur 135 km. La Ville de Pau, quant à elle est compétente sur un linéaire de 202 km.

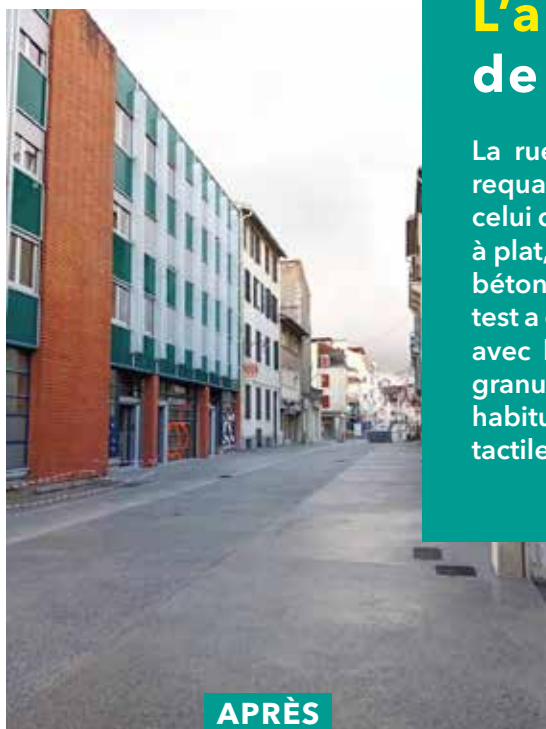
Sur l'année 2022, elles ont respectivement engagé près de **5 405 000 € TTC** d'une part et **4 340 000 € TTC** d'autre part, dans les travaux afférents. Il peut s'agir de **projets de requalification de la voirie ou bien de travaux de maintenance**. Dans tous les cas, l'accessibilité doit être traitée (reprise des trottoirs, suppression des obstacles et mise aux normes des passages piétons).

L'année 2023 a vu la poursuite des travaux de requalification du quartier de la Monnaie (secteur de la rue Marca, de la place Marca et le raccordement à l'avenue Jean Biray) et la fin des travaux d'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal qui se conclura **en 2024 avec la mise en accessibilité des quais de la gare SNCF et l'installation d'une passerelle** desservant tous les quais de la gare et la rendant ainsi accessible à tous.

BILAN DE L'ANNÉE 2023



AVANT



APRÈS

L'aménagement de la RUE GALOS

La rue Galos a fait l'objet de travaux de requalification selon le même profil que celui de la rue de la République : traitement à plat, de façade à façade avec un caniveau béton sur le côté. Une bande de guidage test a été posée au carrefour de la rue Galos avec la rue du Docteur Simian, avec une granulométrie plus importante que celle habituellement utilisée afin de contraster tactilement avec le béton balayé.

Coût des travaux
276 000 € TTC

L'aménagement de la RUE BONADO

Des travaux d'aménagement ont été réalisés rue Bonado, sur la portion comprise entre le cours Bosquet et la rue Carrérot :

- **Elargissement des trottoirs,**
- **Création d'une bande cyclable à contre-sens,**
- **Gestion des passages piétons au carrefour de la rue Carrérot,**
- **Plantation d'un arbre.**

Ces aménagements ont permis d'améliorer l'accessibilité des trottoirs et des traversées piétonnes.



APRÈS LES TRAVAUX

VUES DU COURS BOSQUET ET
DU CARREFOUR AVEC
LA RUE CARRÉROT

Coût des travaux
180 000 € TTC



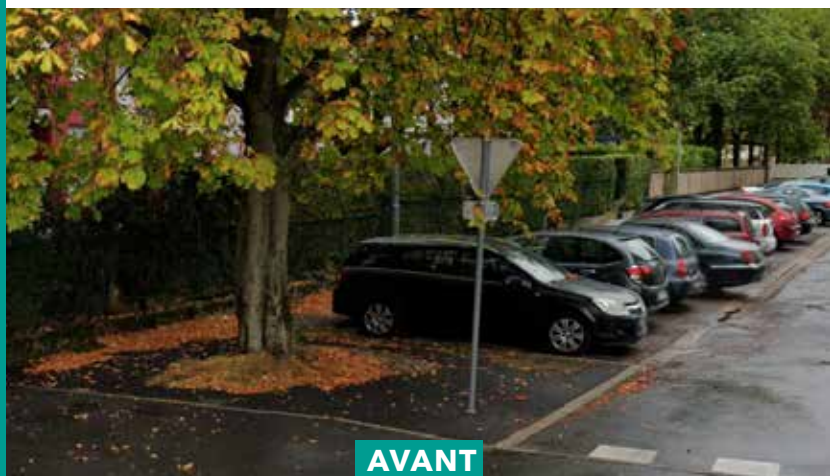
L'aménagement du PASSAGE ALLENDE

Situé dans le quartier Saragosse, il correspond à une ancienne rue publique, la rue Salvador Allende, désormais privatisée au profit de Pau Béarn Habitat. Une **continuité piétonne** entre l'avenue de Buros et l'avenue Garcia Lorca, au sud de l'école Les Fleurs, a été maintenue sur une longueur de 140 m. Il dessert ainsi directement l'entrée de la maternelle "Les Fleurs".

Les travaux, menés en lien avec ceux des résidences Saragosse I et II pilotés par Pau Béarn Habitat, ont débuté en 2022 et se sont achevés au printemps 2023.

Il s'agissait auparavant d'un trottoir assez peu confortable, en conflit avec le stationnement, qui a été transformé en une **voie piétonne de 3 m de large protégée des véhicules** grâce à un espace vert tampon.

Coût des travaux
116 000 € TTC



AVANT



APRÈS



AVANT



APRÈS

L'aménagement de l'IMPASSE ANSABÈRE

Les travaux ont été réalisés au cours du 1^{er} trimestre 2023.

Dans cette impasse entièrement réaménagée sur 80 mètres linéaires, la continuité de l'accès au parc Noulibos vers et depuis l'avenue du Loup a été assurée par l'élargissement du trottoir nord.

Les matériaux utilisés sont proches de la couleur des cheminements du parc pour mieux marquer la continuité entre le parc et cette impasse. Une **place PMR** a été préservée et aménagée selon les normes en vigueur.

Coût des travaux
193 000 € TTC

L'aménagement des RUES PIERRE BONNARD ET AUGUSTE RENOIR

Les rues Pierre Bonnard et Auguste Renoir sont situées elles aussi dans le quartier Saragosse. Pour assurer des continuités piétonnes accessibles et confortables entre les deux rues, un aménagement spécifique aux piétons a été déployé entre le parc Noulibos et le restaurant administratif sur une longueur de 220 mètres.

Cet aménagement est réalisé selon les normes d'accessibilité en vigueur avec un niveau de confort d'usage non négligeable.

Coût des travaux
254 000 € TTC

Réalisation 1^{er} semestre 2023,
plantations fin 2023.



AVANT
RUE PIERRE BONNARD



APRÈS



AVANT
RUE AUGUSTE RENOIR



APRÈS

L'aménagement du parking BOURBAKI

Le quartier autour de l'ancien parking Bourbaki a fait l'objet de travaux permettant de livrer au second semestre 2023 un parking flambant neuf de 113 places.

Il a fallu procéder à la démolition d'anciens préfabriqués, des bâtiments abritant les Restos du Cœur et la vieille gendarmerie. D'autres bâtiments ont été préservés, car témoignant du passé de la ville, tels que l'ancienne école St-Jacques et sa galerie couverte.

10 arbres et arbustes ont été plantés ainsi que des plantes vivaces. Une partie des sols a été désimperméabilisée, notamment au pied des façades et des murs.

113 places sont ainsi mises à disposition, permettant de restituer le stationnement supprimé autour de l'espace culturel du Foirail.

4 places PMR ont été aménagées dont l'une d'entre-elles équipée d'une borne de recharge électrique. Il faut noter que les associations ont demandé que les places PMR soient aménagées sur une surface en bitume et non en pavés pour faciliter leur utilisation. 6 autres places de stationnement avec bornes de recharge ont en outre été aménagées.

Coût des travaux
près de 600 000 € TTC



AVANT



APRÈS



STATIONNEMENT PMR ET PMR AVEC BORNE ELECTRIQUE

FOCUS SUR L'AMÉNAGEMENT DU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL

AVANT



De quoi s'agit-il ? La requalification des espaces publics de la gare de Pau avec **un regroupement de toutes les formes de mobilité**, Fébus, bus, voitures, taxis, cars, vélos et piétons, **sur un périmètre allant du parking du stadium au parking de l'usine des tramways**.

Le parvis de la gare est désormais un espace de rencontre qui met en avant la qualité et l'accessibilité des espaces et les cheminements sécurisés. Projet durable fortement végétalisé, il accorde une place préférentielle aux piétons, aux vélos, aux transports en commun et une place raisonnée pour la voiture.

Les stationnements des voitures devant la gare sont supprimés et reportés sur des parkings spécifiquement aménagés pour les courtes durée (côté Stadium - les 30 premières minutes sont gratuites) et longues durées (Usine des tramways). Les voitures sont autorisées à s'arrêter sur une pause « arrêt minute », en file indienne pour déposer les voyageurs.

Les véhicules transportant des personnes en situation de handicap peuvent s'arrêter sur deux places « arrêt minute » PMR, situées dans une encoche afin de ne pas bloquer le flux et avoir le temps nécessaire pour descendre et prendre les bagages. 3 places de stationnement PMR ont par ailleurs été aménagées sur le parvis à 50 m de l'entrée de la gare. C'est une exception au principe de report du stationnement sur les parkings pour faciliter l'accueil des personnes à mobilité réduite.

APRÈS



LE PARVIS



Ces 3 places ne peuvent cependant être occupées raisonnablement sur la durée d'un voyage. Pour cela, les parkings courte et longue durée sont également équipées de places PMR : 3 places sur le parking du Stadium et 6 places sur le parking de l'Usine des Tramways.

Tous les aménagements de voirie ont été réalisés à plat avec suppression des trottoirs.

Depuis l'avenue Jean-Biray, deux passerelles piétonnes créent un accès sécurisé et pacifié pour les voyageurs arrivant du funiculaire ou du parking gare courte durée. D'une largeur de 3 ou 4 mètres, **les passerelles seront accessibles à tous. Par ailleurs, on retrouve de larges trottoirs sur le pont de la gare pour les personnes ne souhaitant pas emprunter les passerelles.**

Enfin, une promenade piétonne a été aménagée le long des berges de l'Ousse.

Les cheminements des personnes malvoyantes et non voyantes sont garantis grâce à la pose de bandes de guidage depuis la sortie de la gare. Le tracé de ces bandes de guidage a été réalisé en concertation avec le groupe de travail accessibilité de la commission communale pour l'accessibilité.

L'avenue Jean Biray a été aménagée dans la continuité des travaux réalisés sur le Pôle d'Échanges Multimodal et en liaison avec les aménagements du quartier de la Monnaie.

Coût des travaux
près de 25 200 000 € TTC

LES INDICATEURS D'ACCESSIBILITÉ

Les places PMR

Fin 2023



sont recensées sur le territoire palois. Parmi elles, 379 sont réputées aux normes, soit 67%.



Parmi elles, 379 sont réputées aux normes, soit 67%.

Les feux tricolores

87%



des **feux tricolores** répartis sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération sont à présent **équipés d'un dispositif sonore** à l'attention des personnes déficientes visuelles.



Sur la ville de Pau, on recense

110

feux tricolores et tous sont désormais sonorisés.

Les passages piétons

On recense sur la ville de Pau 2500 passages piétons dont

1992

sont surbaissés pour permettre le passage des personnes en fauteuil roulant.



L'accessibilité aux personnes déficientes visuelles est garantie par **la pose d'une bande d'éveil à la vigilance de part et d'autre du passage piéton** (voir Rapport d'activité 2020). Ces aménagements sont posés après réalisation des travaux pour surbaissier le trottoir.

Aujourd'hui, la ville comptabilise ainsi sur

l'ensemble du territoire, **1 372 passages piétons aux normes.**

Depuis 2016, la part des passages piétons surbaissés et équipés de bandes d'éveil à la vigilance ne cesse d'évoluer à la hausse (+ 45 points). L'accessibilité tout handicap est ainsi mieux prise en compte.

Les quais de bus

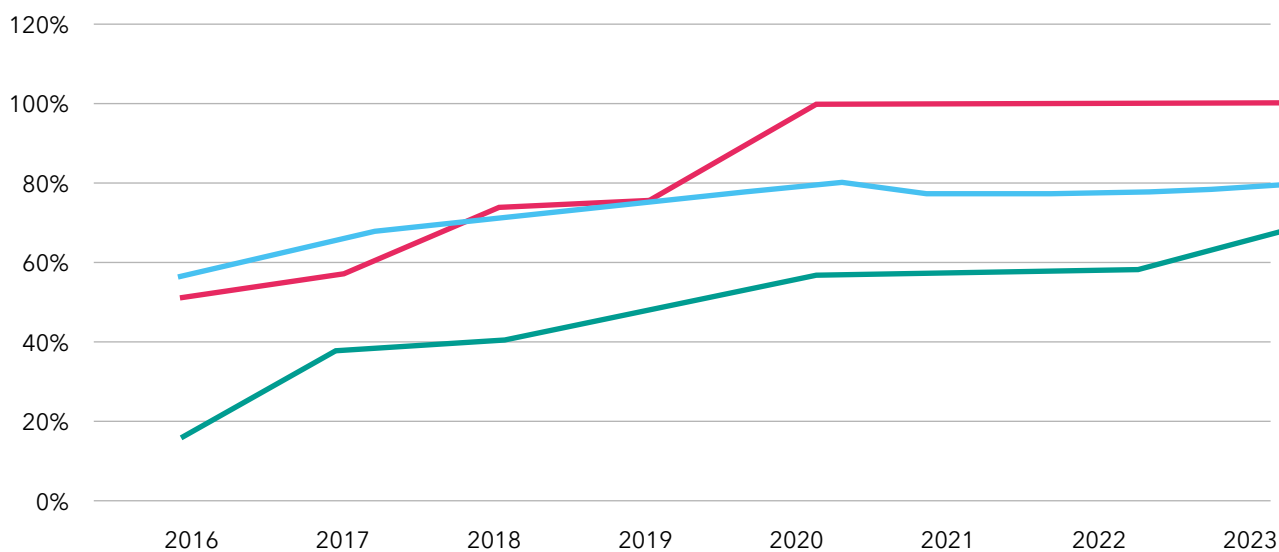
68%

des quais de bus de l'ensemble du réseau

79%

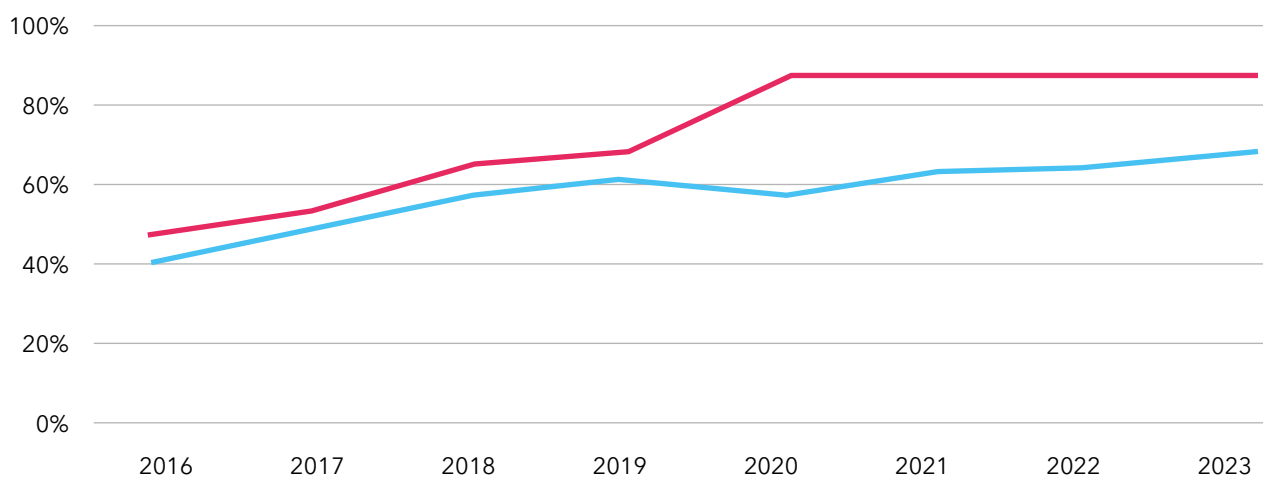
de la Ville de Pau sont désormais accessibles.

Evolution de l'accessibilité de la chaîne de déplacement à Pau



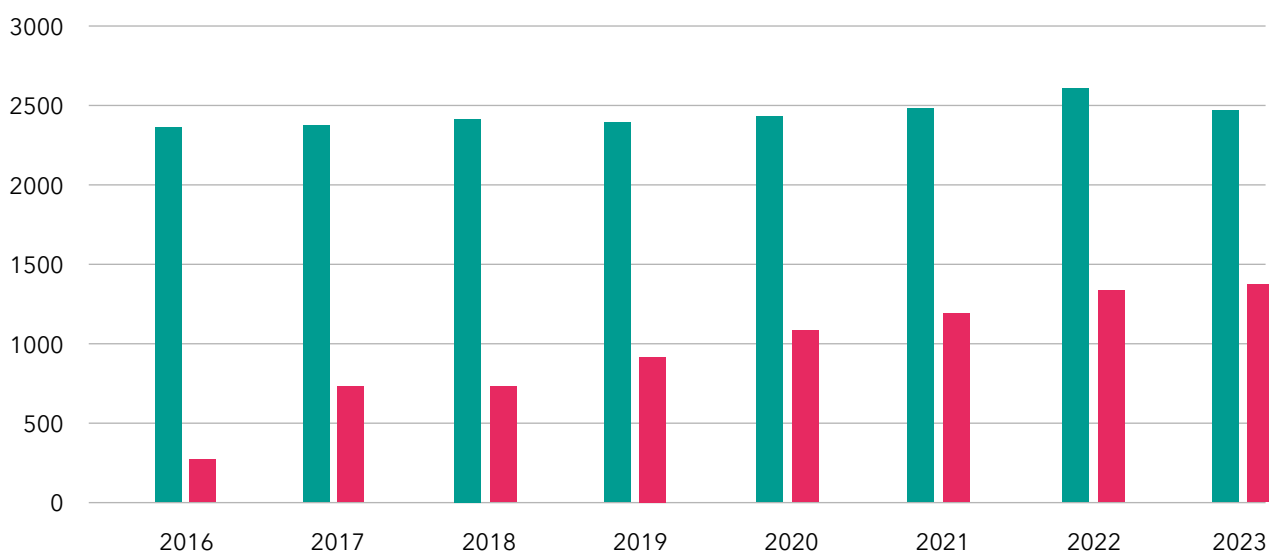
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
— Passages piétons	16%	38%	40%	48%	56%	58%	58%	69%
— Feux tricolores	51%	56%	73%	76%	100%	100%	100%	100%
— Quais de bus	56%	65%	71%	76%	80%	77%	77%	79%

Evolution de l'accessibilité des feux tricolores et des quais de bus sur l'agglomération



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
— Feux tricolores	48%	53%	65%	68%	87%	87%	87%	87%
— Quais de bus	41%	49%	57%	62%	57%	63%	65%	68%

Evolution de l'accessibilité des passage piétons à Pau



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
■ Total passages piétons	2325	2343	2385	2381	2404	2465	2552	2464
■ Passages piétons accessibles	266	681	728	912	1076	1178	1302	1372

– 3 LES TRANSPORTS EN COMMUN

– 3.1 Le réseau IDELIS

La chaîne de déplacement dont la **loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** impose la mise en accessibilité comporte les systèmes de transports en commun et leur intermodalité.

À ce titre, le Syndicat Mixte des Transports Urbains (Pau Béarn Pyrénées Mobilités aujourd'hui) s'est doté en 2015 d'un schéma directeur - agenda d'accessibilité programmé afin de rendre accessible l'ensemble du réseau.

Le réseau comptabilise 833 quais, dont 68 (% ?) sont accessibles sur l'ensemble du réseau et 79% sur la Ville de Pau.

La flotte de bus est totalement accessible : plateforme pour l'accès des fauteuils roulants, informations voyageurs diffusées vocalement et sur écran. Au cours de l'année 2023 :

- 7 véhicules neufs ont été livrés
- 4 bus à hydrogène et 3 bus hybrides pour un montant de 3 600 000 € HT.

La nouvelle agence IDELIS, place d'Espagne, a ouvert ses portes au cours de l'année. Une réflexion sur l'accessibilité des locaux a été engagée avec le groupe de travail accessibilité de la commission intercommunale pour l'accessibilité. Elle a permis de **prendre en compte les besoins des personnes handicapées :**

- Installation d'une porte automatique et pose d'une bande d'intersection devant l'entrée de l'agence et bande de guidage vers la borne d'accueil,
- Installation d'une balise sonore (pour l'information des personnes déficientes visuelles),
- Une borne d'accueil adaptée pour les personnes en fauteuil roulant et les personnes malentendantes,
- Une signalétique adaptée.



**POUR UN
ETABLISSEMENT
HANDI-ACCUEILLANT**



**UNE SIGNALÉTIQUE
ADAPTÉE**



**LA BALISE
SONORE**



**UNE BORNE
D'ACCUEIL ADAPTÉE**

– 3.2 Le service LIBERTIS

Libertis permet aux personnes à mobilité réduite de se déplacer sur l'ensemble du réseau du Syndicat mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités, soit les 37 communes (sont membres les 31 communes de l'Agglo + 6 autres communes hors Agglo).

Le service est accessible à toute personne titulaire de la Carte Mobilité Inclusion mention invalidité remplissant au moins l'une des conditions suivantes :

- Personne en fauteuil roulant,
- Personne déficiente visuelle,
- Personnes déficiente mentale,
- Personnes déficiente moteur.

Le service fonctionne du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 7h30 (8h00 le samedi) à 19h30.

De nouvelles modalités de réservation ont été mises en place à partir du 10 juillet 2023. Il est désormais possible de réserver les transports **via une application « IDELIS à la demande » ou via le site internet d'IDELIS.** Il reste possible de réserver par téléphone au 0 805 03 01 50 ou par mail à l'adresse libertis@idelis.fr.

Les accompagnateurs des usagers du Libertis bénéficient d'un tarif réduit de 50% et de la gratuité totale dès lors que la Carte Mobilité Inclusion mention invalidité de l'utilisateur porte la mention « besoin d'accompagnement » ou « cécité ».

Au cours de l'année 2023, 11 269 transports ont été assurés contre 9 303 en 2022, soit une **augmentation de 21% de la fréquentation par rapport à l'année précédente.**



– 3.3 Le service Transport à la demande

Depuis le 10 juillet 2023 le transport à la demande a évolué. Flexilis est remplacé par IDELIS à la demande.

Ce service est ouvert à tous, les véhicules étant équipés pour transporter une personne en fauteuil roulant. Il fonctionne du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 18h00.

Comme pour le Libertis, les usagers ont la possibilité de réserver leurs voyages via l'application **« IDELIS à la demande »** ou le site internet, par téléphone au 0 805 03 01 50 ou bien par mail **à l'adresse tsr@idelis.fr.**

Le service de transport à la demande permet de se déplacer d'adresse à adresse dans un rayon de 12 km entre le point de départ et le point de

destination. Pour rejoindre Pau, le transport à la demande déposera l'utilisateur à un arrêt d'une ligne régulière IDELIS.

Le service de transport à la demande circule en soirée, sur Pau entre 21h00 et 23h30 du lundi au dimanche.

Au cours de l'année 2023, 8 047 transports ont été assurés, soit une augmentation de 43% par rapport à l'année 2022.

Un véhicule destiné au transport à la demande a été livré, équipé pour transporter une personne en fauteuil roulant.

Montant de l'investissement : 55 800 € HT.

UN TERRITOIRE INCLUSIF

– 1 L'EMPLOI

L'accès et le maintien dans l'emploi au sein des services de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, la Ville de Pau et le CCAS de Pau.

La Direction des Ressources Humaines impulse et assure la mise en œuvre de la politique handicap dans le domaine de l'emploi, en particulier le service Qualité de Vie et des Conditions de Travail.

Une équipe pluridisciplinaire, constituée notamment d'un médecin du travail, d'une infirmière en santé au travail, d'assistantes sociales, de conseillers de prévention et d'une référente handicap, est engagée au quotidien pour favoriser un accompagnement structuré, coordonné et adapté des agents en situation de handicap au sein des 3 collectivités et développer une politique de recrutement pérenne d'agents en situation de handicap, en ouvrant l'accueil à des contractuels, des apprentis, et toutes autres formes d'emploi.

Une nouvelle convention pluriannuelle a été signée en 2023 avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique par François Bayrou Maire de Pau et Président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées. En scellant ce partenariat, alors même que le taux légal d'emploi des travailleurs handicapés de 6% est dépassé dans chacune des 3 collectivités, il a réaffirmé sa détermination à agir pour l'insertion et le maintien des personnes handicapées dans les services.

LE BILAN 2023

<u>TAUX D'EMPLOI</u>	<u>ACCÈS À L'EMPLOI</u>	<u>MAINTIEN DANS L'EMPLOI</u>
Ville de Pau : 12,41%	26 recrutements non pérennes (CDD de - 12 mois)	5 agents reclassés
Centre Communal d'Action Sociale : 12,20%	13 recrutements pérennes	34 aménagement de poste réalisés
Communauté d'Agglomération : 8,34%	8 contrats aidés	2 agents bénéficiant de la prise en charge des transports quotidiens adaptés domicile/ travail
	6 apprentis en situation de handicap	5 traductions individuelles en langue des signes française pour l'accompagnement professionnel d'agents sourds (formation, entretien professionnel, réunions, ...)

SENSIBILISATIONS

Un parcours de formation au handicap est proposé à tous les agents depuis 2020.

Ce parcours est constitué de **7 modules de sensibilisation aux différents handicaps**, animés par les associations membres de la commission pour l'accessibilité et partenaires de la Ville de Pau. Il débute par une journée de formation aux fondamentaux de la loi du 11 février 2005, « Handicap, de qui et de quoi parle-t-on » ; journée au cours de laquelle sont également abordées les questions de handicap et travail et l'accompagnement par la collectivité des agents en situation de handicap, de leur collègues et managers.

Depuis 2022, cette journée de formation est animée par la chargée de mission handicap et la référente handicap de la Direction des Ressources Humaines.

En 2023, 67 agents ont suivi cette formation : représentants du personnel, tuteurs, référents ressources humaines de proximité, ...



Formation des représentants du personnel

24 ont choisi de poursuivre leur parcours en se sensibilisant aux troubles DYS, à la déficience intellectuelle et aux troubles du spectre de l'autisme.

D'autres actions de sensibilisation sont organisées tout au long de l'année et sont personnalisées selon la demande. En 2023, la référente handicap et la chargée de mission handicap ont pu innover à travers des **ateliers de sensibilisation à destination des directeurs** et de leurs adjoints

puis des nouveaux agents : mise en situation sur différents handicaps (auditif, visuel, moteur, troubles DYS, ...) et travail de groupe sur des situations d'accessibilité et de compensation au travail. L'occasion d'**appréhender les enjeux de l'accessibilité universelle** dans les politiques publiques et d'accompagner les agents et leurs équipes à l'accueil de personnes en situation de handicap.



Ateliers de sensibilisation au handicap par des mises en situation pour les nouveaux agents

La 3^{ème} semaine de novembre est traditionnellement consacrée à la **Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées**.

La Ville de Pau, le CCAS de Pau et la Communauté d'Agglomération ont participé à cette 27^{ème} édition en proposant à tout agent intéressé d'assister à une conférence sur la santé mentale afin de mieux comprendre ce que c'est et comment prendre soin de soi et des autres dans le contexte professionnel. La journée s'est poursuivie avec des ateliers ludiques de sensibilisation au handicap par des mises en situation et des échanges. Ces ateliers ont été mis en place avec le concours de l'association APF-France Handicap.

Durant cette semaine, **11 agents ont également participé au Duo Day**, en accueillant pendant une journée une personne handicapée en recherche d'emploi.



FONDS POUR L'INSERTION
DES PERSONNES HANDICAPÉES
DANS LA FONCTION PUBLIQUE

PAU Capitale
Pyrénées
Adrienne

fiphfp

RECRUTEMENT
FORMATION
MAINTIEN DANS L'EMPLOI
ACCESSIBILITÉ
AMÉNAGEMENT DU POSTE DE TRAVAIL

Relever ensemble le défi
d'une société respectueuse des différences

Des problèmes de santé, un handicap ?
Des incidences sur votre activité professionnelle ?
L'équipe de la Qualité de Vie et des Conditions de travail est à votre écoute !

– 3 LES ACTIONS DIVERSES

MARS, LE MOIS DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

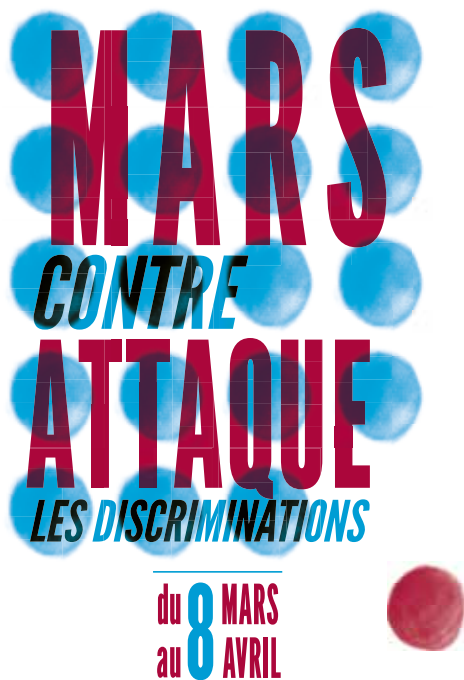
Né en 2018, Mars Attaque, le mois de la lutte contre les discriminations s'installe progressivement dans le paysage paalois.

L'objectif : **changer le regard** que l'on porte **sur ce qui nous est différent**. L'idée est de sensibiliser au fait que nous pouvons tous être victimes de discrimination et que **nous pouvons également tous être discriminant, sans en être toujours conscient pour autant**.

Le handicap est toujours **la 1^{ère} cause de discrimination en France** (Rapport du Défenseur des Droits 2022).

En 2023, la 6^{ème} édition de Mars Attaque a réuni 87 partenaires associatifs qui ont proposé plus de 100 actions tout au long du mois, des expositions, des conférences, des animations de sensibilisation, des ciné-débats, etc. pour apprendre à se connaître, échanger les uns avec les autres. C'est un premier pas dans la lutte contre les discriminations.

Les associations de personnes handicapées ont répondu présentes à cette édition 2023 comme elles le font tous les ans depuis 2018.



pau.fr



Mars Attaque, le mois de la lutte contre les discriminations a débuté sur l'exposition très remarquée de la photographe Francesca Clayton « **Different is beautiful** ».



"Amputation fémorale suite à un accident de la route à 22ans. Rééducation, prothèse : une nouvelle vie commence. Puis remarcher, avoir le sentiment de pouvoir déplacer les montagnes et tout ça accompagné par l'amour de ma vie. Reprise d'étude, déménagement, reprise de la moto, du sport du quad. Et puis un rituel qui s'accomplit : des enfants ! Un but, une mission, un amour, sans pareil indépassable. Et si je vous dit que en jouer là le destin a frappé pour faire régresser mon futur ?" @jeremycarraoquet

© Francesca Clayton
EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE : DIFFERENT IS BEAUTIFUL, 2.0
MODELE : JEREMY CARRAOQUET - MAI 2022



www.differentisbeautiful.fr

Jérémy de Pau - © Photo Francesca Clayton

Notons également l'exposition de Rémy Billard, peintre amateur tétraplégique, au Centre Social du Hameau. Rémy Billard a suivi des cours à l'école des Beaux-Arts de Pau et peint depuis plus de 20 ans. Il trouve l'inspiration dans les œuvres de Magritte, Dali ou Gustave Boucher pour peindre son environnement et faire naître le surréalisme.



Tableau de Rémy Billard

Mars Attaque, le mois de la lutte contre les discriminations est également l'occasion de proposer aux agents diverses actions de sensibilisation au handicap.

Un repas dans le noir est organisé tous les ans, avec le concours de l'**Association Valentin Hauy et de l'ESAT du Hameau** (ADAPEI 64). En 2023, une trentaine d'agents, les yeux bandés et accompagnés de 5 adhérents de l'AVH ont participé à cette expérience qu'ils partagent :

« Les odeurs et les bruits m'assailent, l'espace se déforme, mes repères s'évanouissent. Une démarche aussi simple que me déplacer et m'assoir dans ce restaurant devient une aventure. J'ai presque l'impression de traverser l'autoroute en pleine nuit. »

« Expérimenter un repas sans la vue a été un moment à la fois **déstabilisant et assez amusant** : se servir un verre d'eau sans le faire déborder, amener la fourchette à sa bouche alors qu'elle est vide, rechercher les aliments dans son assiette... **Ces petits défis nous ont donné un léger aperçu de la difficulté à réaliser les choses du quotidien sans la vue.** »

« Régine, malvoyante, qui nous accompagnait à table, a été d'une grande douceur et gentillesse pour répondre à toutes nos questions. Nous nous sommes rendu compte que la **vue est un sens très précieux et pourtant c'est Régine qui nous a guidés tout au long de ce repas.** »



Le repas dans le noir

« **La communication avec autrui prend une autre dimension.** Sans sa vue, comment savoir si on a capté l'attention de son interlocuteur ? Est-ce que mon propos l'intéresse ? ... ça, c'était difficile. »

MAI, LE PREMIER CONCERT INCLUSIF DU CONSERVATOIRE

Depuis 2017, l'Association Culture Relax (initialement Ciné-Relax) accompagne la Ville de Pau et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées afin que des séances de cinéma adaptées soient proposées tout au long de l'année (6 fois par an) à la Médiathèque Intercommunale André-Labarrère.

Le principe : permettre aux personnes avec un handicap mental, des troubles du spectre autistique ou des troubles psychiques, d'aller au cinéma comme tout un chacun, sans souffrir du regard des autres spectateurs. Une centaine de personnes sont présentes à chaque séance.

Fort de ces succès, la Communauté d'Agglomération a souhaité développer ce principe pour le spectacle vivant.

Avant de faire appel à l'Association Culture Relax pour l'accompagner dans cette aventure, elle a testé un premier concert inclusif en mai 2023. Le

Conservatoire a souhaité proposer « L'histoire de Babar » de Jean Brunhof, mis en musique par Francis Poulenc.

Comme pour le cinéma, l'objectif est de permettre à tous les publics de pouvoir vivre l'expérience d'un spectacle de musique classique, sans crainte de jugement. Les spectateurs qui en ressentent le besoin peuvent sortir pendant la représentation, applaudir ou manifester leur enthousiasme ou toute autre sensation / émotion à tout moment du spectacle.

Pour ce premier concert, une concertation avec les associations représentant les personnes atteintes de troubles neuro-développementaux et handicap mental a été organisée en amont de l'évènement pour leur présenter le projet et échanger sur les modalités d'organisation de l'accompagnement à mettre en place le Jour J.

Une vingtaine de personnes adultes et enfants en situation de handicap et leurs familles ont assisté à ce concert en toute quiétude. Un parent livre son témoignage.

« Allez-vous régulièrement à des spectacles ou au cinéma ? Quels sont les obstacles ?

Nous allons régulièrement à des spectacles ou au cinéma. Comme toutes les familles, les horaires et les prix sont des freins bien entendu ; **mais pour les familles de personnes handicapées, le frein principal est celui du cadre dans lequel les spectacles se déroulent, qui doit être le plus sécurisant possible par rapport au handicap de leur enfant.** »

« Comment avez-vous vécu cette expérience de spectacle inclusif ?

J'ai eu un vrai plaisir à observer ce qu'il se passait sur scène bien sûr mais aussi dans la salle, comment les enfants participaient, qu'ils soient d'ailleurs en situation de handicap ou pas. A côté de moi, un papa demandait à sa fille de ne pas parler pendant le spectacle. Je lui ai dit qu'il n'y avait pas de souci. Ces expériences permettent aux personnes handicapées, jeunes ou adultes, d'accéder à la culture, à des spectacles auxquels elles n'iraient pas si on n'affichait pas qu'ils sont aussi faits pour elles. »

« Seriez-vous venu sans le dispositif « concert inclusif » ?

Sincèrement, sûrement pas. Et maintenant que j'ai pu vivre cette première expérience, je ne me poserai plus la question, si je suis disponible, je viendrai bien évidemment. »

« Avez-vous eu des retours d'autres spectateurs ?

Oui dès la sortie du concert. Les frères et sœurs d'enfants en situation de handicap étaient très satisfaits de profiter du spectacle sans se poser de questions. La bienveillance des encadrants a été très appréciée. »

« Avez-vous un message à faire passer ?

Venez, n'ayez pas peur. Inclusif veut dire ouvert à tous. Un spectacle reste un spectacle, malgré les différences. On peut tous en profiter ! J'invite tout le monde à s'ouvrir l'esprit et ouvrir l'esprit de leurs enfants en assistant à des spectacles inclusifs dès leur plus jeune âge, pour lutter contre les questions liées à la différence. »

Rendez-vous en 2024 pour de nouveaux spectacles inclusifs !



Retrouvez les coordonnées des associations membres de la
commission pour l'accessibilité sur www.pau.fr

« Handicap : les associations qui vous accompagnent ».

missionshandicap@ville-pau.fr